



Réduction des nuisances sonores à Noisy-le-Sec et Bondy

Les travaux d'installation des écrans acoustiques et des protections des façades ont démarré à Noisy-le-Sec et Bondy. Il s'agit de la plus grande opération de traitement des Points Noirs Bruit ferroviaires au niveau national à passer en phase travaux et entièrement financée par les fonds publics.

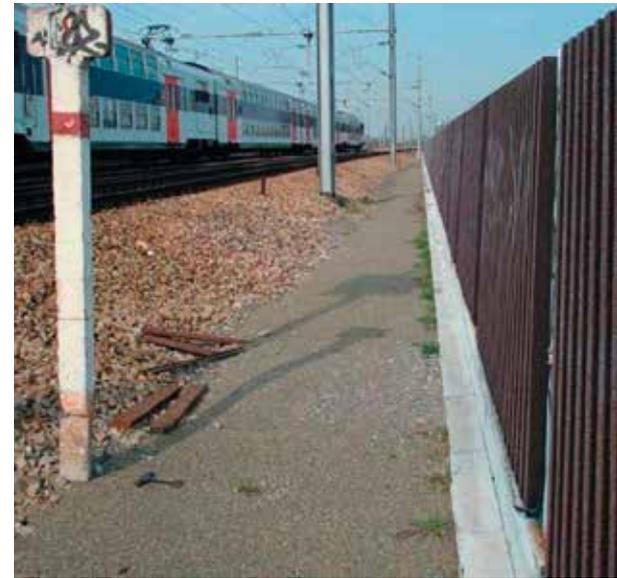
Compte tenu de l'importance des infrastructures ferroviaires existantes dans les villes de Noisy-le-Sec et Bondy, les habitants sont particulièrement affectés dans leur vie quotidienne par ce phénomène. En effet, certains bâtiments dans ces deux villes ont été identifiés comme des Points Noirs Bruit ferroviaires (PNBF) : logements et établissements scolaires ou de soins anciens (avant 1978), dont les niveaux sonores en façade dépassent les seuils réglementaires.

Depuis longtemps réclamé par les Noiséens et les Bondynois, le

programme de résorption du bruit ferroviaire voit maintenant le jour. Il s'agit de la plus grande opération de traitement des Points Noirs Bruit ferroviaires au niveau national à passer en phase travaux et entièrement financée par les fonds publics.

Pour résorber les Points Noirs Bruit de Noisy-le-Sec/Bondy, deux solutions ont été combinées :

- L'installation de 12 écrans anti-bruit le long des voies ferrées. La hauteur de ces écrans varie de 2 à 4 m et leur longueur de 80 à 630 m, pour un total de 3,155 km.



- Le traitement acoustique de près de 900 ouvertures en façade (fenêtres et bouches d'aération) de bâtiments d'habitation, de santé, de soins, d'enseignement et d'action sociale. Suite au diagnostic acoustique réalisé sur près de 350 logements, plus de 230 d'entre eux feront l'objet de travaux d'amélioration de l'isolation phonique.

Ce dispositif permettra d'améliorer l'isolement acoustique des bruits extérieurs en respectant les seuils réglementaires.

Le coût du projet est estimé à 23 m d'euros. Il est financé à hauteur de :
 42 % par l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,
 20 % par l'État,
 20 % par la Région Île-de-France,
 13 % par RFF,
 1,67 % par le Département de Seine-Saint-Denis,
 3,33 % par la communauté d'agglomération Est-Ensemble.

Pour en savoir plus :
www.noisylesec.net
www.ville-bondy.fr

